

ASSEMBLÉE NATIONALE4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF838

présenté par
M. Viala

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agriculture française traverse une crise sans précédent. La Mutualité sociale agricole a réalisé cet été une étude et le résultat est effrayant. En effet, elle évoque 605 suicides chez les agriculteurs, exploitants et salariés. Cet article prévoit une baisse de 45 millions d'euros des dotations aux chambres d'agriculture par la baisse de 15 % de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB). Cette taxe représente 42 % du budget des chambres. Cette baisse impacterait très fortement l'équilibre des chambres d'agriculture, entraînerait la disparition de centaines d'emplois et surtout elle diminuerait l'activité des chambres. Il serait irresponsable de priver les agriculteurs du soutien quotidien apporté par cette structure.

Cet amendement a pour objet de conserver le même niveau de dotations que l'an passé.